



Formation « programme l'ABC de la réglementation incendie - De la conception à la réception : intégrer la sécurité incendie dans les projets » V.2

(21 heures)

I. Personnel concerné

Public concerné : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, responsables techniques, chargés de sécurité, responsables maintenance ou moyens généraux.

Prérequis : Aucun prérequis particulier mise à part une connaissance générale des réglementations incendie en vigueur.

II. Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le **règlement de sécurité incendie ERP (25 juin 1980)** et **IGH (30 décembre 2011)**, dans leur version actualisée.
- Intégrer les **principes de sécurité incendie dès la conception** et tout au long du cycle de vie du bâtiment.
- Identifier les **évolutions récentes** de la réglementation : façades, RE2020, sécurité des installations électriques, évacuation inclusive, détection précoce, SSI interconnectés, etc.
- Comprendre les **responsabilités juridiques et techniques** des différents acteurs.
- Appliquer une démarche coordonnée de **sécurité incendie et d'accessibilité**, dans le respect de la **loi du 11 février 2005** et de ses mises à jour.
- Élaborer et analyser des **documents réglementaires et plans de sécurité** (notices, plans SSI, rapports de vérification, etc.).

III. Contenu de la formation : Programme détaillé sur 3 jours

Jour 1 – Fondamentaux réglementaires et classification des bâtiments

1. Cadre législatif et réglementaire

- Règlement de sécurité du 25 juin 1980 pour les ERP et ses derniers arrêtés (2023–2025).
- Règlement du 30 décembre 2011 pour les IGH.
- Références au Code de la construction et de l'habitation, Code du travail, Loi ELAN, RE2020, et arrêtés transversaux récents.
- Organisation administrative : préfecture, SDIS, commissions de sécurité et d'accessibilité.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385

Page 1 sur 3



2. Classement et typologie des établissements

- Types et catégories d'ERP (cas particuliers : établissements mixtes, locaux à sommeil, etc.).
- Spécificités des IGH (usages, hauteurs, contraintes techniques).
- Nouvelles tendances : immeubles à usage mixte, bâtiments connectés, ERP modulaires.

3. Conception architecturale et desserte des bâtiments

- Implantation, isolement, accessibilité des secours.
- Desserte, voiries, accès pompiers et interfaces entre bâtiments.
- Exigences RE2020 et sécurité incendie : interactions et arbitrages.

Jour 2 – Moyens de secours, sécurité des personnes et accessibilité

4. Distribution intérieure et dégagements

- Circulation et compartimentage des zones à risques.
- Largeurs, distances, désenfumage et issues de secours.
- Escaliers, paliers, ascenseurs, désenfumage mécanique et naturel.

5. Moyens de secours et SSI

- Moyens de secours exigibles selon le type et la catégorie.
- Étude complète du Système de Sécurité Incendie (SSI) : catégories, fonctions, zonage, essais et réception.
- Coordination SSI : missions, livrables, validation par la commission de sécurité.
- Innovations récentes : SSI connecté, gestion numérique des alarmes, détection intelligente.

6. Accessibilité et sécurité des personnes en situation de handicap

- Loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application.
- Notions d'égalité des chances, d'accessibilité universelle et d'inclusion.
- Arrêtés du 20 avril 2017 et suivants : mise à jour des exigences.
- Coordination entre sécurité incendie et accessibilité PMR/PSH : évacuation assistée, signalétique inclusive, dispositifs de repérage visuel et sonore.

Jour 3 – Exploitation, maintenance, responsabilité et études de cas

7. Maintenance et vérifications réglementaires

- Obligations périodiques et responsabilités d'exploitation.
- Vérifications initiales et périodiques (organismes agréés).
- Tenue du registre de sécurité et documentation réglementaire.
- Suivi de conformité et gestion des non-conformités.

8. Responsabilités et gestion des risques

- Responsabilités du concepteur, maître d'ouvrage, coordonnateur SSI, exploitant.
- Responsabilité pénale, civile et administrative.
- Retours d'expériences et jurisprudences récentes.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



- Coordination avec les assurances et le contrôle technique.

9. Études de cas et mise en pratique

- Étude complète d'un projet ERP type et d'un IGH.
- Lecture de plans, identification des zones à risques, conception du compartimentage.
- Rédaction synthétique d'une notice de sécurité.
- Atelier collectif : audit d'un projet fictif et analyse de conformité.

IV. Modalités pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas concrets, d'exemples de non-conformités, et de simulations pratiques.
- Supports réglementaires fournis (textes à jour, schémas, grilles de vérification, modèles de notices).
- Échanges interactifs entre les participants et le formateur.

V. Validation

- QCM final et étude de cas corrigée.
- **Attestation de formation délivrée** à chaque participant.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385

Page 3 sur 3